



Henkel AG & Co. KGaA, 40191 Düsseldorf, Germany

À

Tous les clients de
Henkel Adhesive Technologies

Date Janvier 2025

Your message

Department

REACH Office Adhesive Technologies

Phone

Fax

E-mail

Impact du règlement européen REACH concernant les substances chimiques sur les produits de Henkel Adhesive Technologies

Cher(e) Monsieur/Madame,

Nous souhaitons vous informer du statut de la mise en œuvre du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 chez Henkel Adhesive Technologies.

Enregistrement

Henkel a soumis des dossiers d'enregistrement à l'ECHA pour toutes les substances que nous étions tenus d'enregistrer à temps pour l'une des échéances (30 novembre 2010 / 31 mai 2013 / 31 mai 2018). Comme l'exige REACH, vous pouvez trouver les numéros d'enregistrement dans les sections respectives de nos FDS (Fiche de données de sécurité). Les quatre derniers chiffres des numéros d'enregistrement REACH ne doivent pas être communiqués en aval des chaînes d'approvisionnement. Ceci s'applique également aux numéros d'enregistrement des composants non dangereux dans les mélanges. Nous tenons aussi à souligner qu'en tant qu'utilisateurs en aval et tout comme pour la plupart des substances présentes dans nos produits, nous comptons sur la communication de nos fournisseurs.

Il va sans dire que Henkel remplira toutes les obligations légales de REACH. Cela inclut la conformité REACH de tous nos produits et toutes les informations requises.

En acceptant notre commande, nos fournisseurs confirment également qu'ils ne livreront que des matières premières conformes à REACH

Postanschrift:
Henkel AG & Co. KGaA
40191 Düsseldorf, Deutschland
Firmensitz:
Henkelstraße 67
40589 Düsseldorf, Deutschland
Telefon: +49 211 797 - 0
Telefax: +49 211 798 - 40 08
www.henkel.com

Bankverbindungen:
Deutsche Bank AG, Düsseldorf
BIC/SWIFT DEUTDEDD, IBAN
DE32 3007 0010 0227 2409 00
Citigroup Deutschland, Frankfurt
BIC/SWIFT CITIDFFF, IBAN
DE03 5021 0900 0400 2281 16

Henkel AG & Co. KGaA
Sitz: Düsseldorf
Handelsregister: Amtsgericht
Düsseldorf, HRB 4724
Aufsichtsratsvorsitzende:
Dr. Simone Bagel-Trah
USt-IdNr. DE 119 429 301

Persönlich haftende Gesellschafterin:
Henkel Management AG, Sitz: Düsseldorf
Handelsregister: Amtsgericht
Düsseldorf, HRB 58139
Management Board: Carsten Knobel (CEO),
Mark Dorn, Wolfgang König,
Sylvie Nicol, Marco Swoboda
Aufsichtsratsvorsitzende:
Dr. Simone Bagel-Trah

Usages prévus et rapports d'utilisation:

En général, les utilisations prévues des substances chimiques doivent être incluses dans les dossiers d'enregistrement. Les associations industrielles ont développé un format standard de rapports d'utilisation basé sur les descripteurs d'utilisation et d'exposition de l'ECHA conformément au RIP 3.2, chapitres R12 et R16, dans lequel les utilisations chez nos clients ont été couvertes dans la mesure où nous en avons connaissance. Ces rapports d'utilisation ont été rapportés à nos fournisseurs pour être inclus dans leurs dossiers d'enregistrement.

— Veuillez trouver les cartes d'utilisation définies par plusieurs associations industrielles sur le site web de l'ECHA <https://www.echa.europa.eu/web/guest/csr-es-roadmap/use-maps/use-maps-library>

Pour nos nettoyeurs, c'est la carte d'utilisation AISE qui s'applique, pour les adhésifs, c'est la carte d'utilisation FEICA qui convient le mieux et il y a aussi la carte d'utilisation EFCC pour les produits de construction. Les utilisations identifiées de nos produits sont mentionnées dans la fiche technique respective, où vous pouvez vérifier si vos utilisations sont couvertes. Les informations REACH appropriées seront communiquées via les FDS une fois reçues de nos fournisseurs. Si des utilisations ne sont pas couvertes, nous vous recommandons vivement de nous les signaler en vous référant aux descripteurs d'utilisation de l'ECHA. C'est la seule façon d'inclure ces utilisations manquantes dans notre communication sur les utilisations tout au long de la chaîne d'approvisionnement..

SVHC = Substances of Very High Concern (Substances Extrêmement Préoccupantes) and Annex XIV:

Les **Substances Extrêmement Préoccupantes** (SVHC) sont publiées par l'Agence européenne des produits chimiques dans la "liste des candidats"(<http://echa.europa.eu>). Comme cette liste est continuellement mise à jour, elle fait l'objet d'un contrôle permanent de notre part. Chaque fois que de nouvelles substances sont incluses dans la liste, toutes nos formulations sont vérifiées en conséquence.

La plupart de nos produits sont des **préparations/mélanges**. L'article 31 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 décrit l'obligation d'informer sur les préparations/mélanges. Cela signifie que les substances dangereuses comme les SVHC doivent être mentionnées dans les fiches de données de sécurité européennes (section 3).

— Les obligations spéciales d'information concernant les SVHC dans les articles sont décrites dans l'article 33 de l'ordonnance REACH parce que les articles n'ont pas été réglementés par l'ancienne législation sur les produits chimiques même si les articles contenaient des substances dangereuses.

Si les préparations ou articles contiennent des substances $\geq 0,1$ % en poids de la liste candidate de l'ECHA (dernière mise à jour le 21 janvier 2025), elles sont mentionnées dans la FDS UE / REACH.

Si la publication de la fiche de données de sécurité est postérieure à l'inclusion dans la liste des candidats, vous y trouverez également une note sur le statut du SVHC.

Additionnellement, vous pouvez trouver des fiches de données réglementaires (RDS) sur notre site web

<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection>

qui contiennent des informations toujours actuelles sur les SVHC et les substances des annexes XIV/XVII. Si vous ne trouvez pas la RDS(Fiche de donnée réglementaire), veuillez contacter votre représentant Henkel ou notre service clientèle.

Lorsqu'une substance est inscrite sur la liste candidate SVHC, cela ne signifie pas automatiquement que son utilisation est interdite. La substance concernée peut toujours être utilisée en tenant compte des conditions de sécurité et d'application.

Entre-temps, les substances de la liste candidate SVHC ont été transférées à l'annexe XIV et certaines sont déjà soumises à l'obligation d'autorisation. Nous sommes conscients des implications et nous entreprenons toutes les actions nécessaires concernant l'autorisation et les utilisations afin d'assurer la conformité REACH de nos produits.

Nous n'espérons pas que les emballages de nos produits contiennent des substances figurant sur la liste des substances candidates à l'autorisation (SVHC) à une concentration supérieure à 0,1 % en poids, sur la base des informations préliminaires reçues de nos fournisseurs. Si nous recevons des informations contraires – ce que nous n'espérons pas – nous vous en informerons immédiatement

eSDS

Une annexe à la fiche de données de sécurité comprenant les scénarios d'exposition doit être fournie pour les substances (...) au cas où les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ont créé une évaluation de la sécurité chimique. Dans quelques rares cas seulement, Henkel Adhesive Technologies agit en tant que fabricant/importateur de produits chimiques purs. Pour les très rares substances auxquelles l'exigence s'applique, l'annexe peut être téléchargée via

<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ensemble avec les Fiches de Données de Sécurité.

Les informations sur l'utilisation sûre de nos mélanges se trouvent dans les fiches de données de sécurité de nos produits. Conformément à l'article 31(7) du règlement REACH, il n'y a aucune obligation de communiquer les scénarios d'exposition de nos fournisseurs pour les substances contenues dans les mélanges.

Pour les fiches de données de sécurité, le règlement CLP selon le règlement (EG) Nr. 1907/2006 s'applique. Il n'existe aucune obligation légale de faire référence à la révision actuelle de l'annexe II du règlement REACH dans la fiche de données de sécurité. Étant donné que l'annexe II du règlement REACH peut être encore modifiée, ces mises à jour sont couvertes par le règlement REACH et ses amendements dans la phrase d'en-tête de la fiche de données de sécurité.



Seite / Page 4 / 4

En ce qui concerne la future modification du règlement REACH de l'UE, soyez assurés que nous suivons de près l'évolution de la réglementation.

Après le retrait du Royaume-Uni, le règlement REACH a été activé au Royaume-Uni, qui est similaire au règlement REACH de l'UE. Toutes les substances chimiques qui ont été identifiées comme nécessitant un enregistrement par Henkel Adhesive Technologies ont été soumises en tant que Downstream User Import Notification (DUIN) (...) au Health & Safety Executive (HSE). Il n'y a aucune obligation selon le règlement REACH britannique de publier les numéros DUIN.

Les déclarations faites dans cette lettre sont valables pour tous les produits de Henkel Adhesive Technologies vendus dans l'UE et au Royaume-Uni par les filiales européennes et britanniques de Henkel ainsi que pour les produits Henkel provenant de Suisse.

Si vous êtes un client non européen qui importe nos produits dans l'UE ou au Royaume-Uni, la conformité aux obligations REACH relève de votre responsabilité en tant qu'importateur.

Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter votre contact local dans la région.

Cordialement,

Henkel Adhesive Technologies
Henkel AG & Co. KGaA